

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

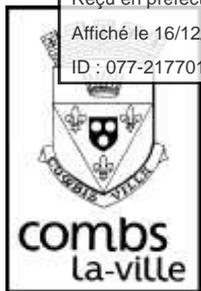
Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

ID : 077-217701226-20211213-DEL_13DEC21__5-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

Délibération n° 05

Date de convocation

03.12.2021

Date d'affichage

07.12.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

Objet : Annulation de titres de recettes correspondant à la dette de particuliers

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – M. JM. GUILBOT par M. E. ALAMAMY – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX

Madame Catherine KOZAK a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

VU la décision rendue exécutoire le 18 avril 2019 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne du 18 avril 2019, transmis par le Comptable Public en date du 12 avril 2021,

VU la décision rendue exécutoire le 03 juin 2021 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne du 1^{er} avril 2021, transmis par le Comptable Public en date du 09 août 2021,

VU la décision rendue exécutoire le 02 septembre 2021 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne du 17 juin 2021, transmis par le Comptable Public en date du 18 novembre 2021,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2021, au chapitre 65, compte 6542,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE les titres de recettes ci-annexés pour un montant total de 602,17 €,

ANNULE les titres de recettes ci-annexés pour un montant total de 28,70 €,

ANNULE les titres de recettes ci-annexés pour un montant total de 257,60 €,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 13 décembre 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -